



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Charte FFVE des Concours d'Élégance Moto, Scooter et Side-car « à la Française »

- La Charte FFVE des Concours d'Élégance en Moto* « à la Française » est un label proposé à une sélection des plus beaux concours d'élégance français,
- Pour obtenir ce label, les organisateurs doivent en faire la demande à la commission spécialisée de la FFVE, demande qui sera proposée à l'approbation du bureau de la FFVE,
- Par ailleurs, les organisateurs doivent justifier de l'organisation antérieure de Concours d'Élégance, ou d'un parrainage du Délégué Régional ou d'un administrateur de la FFVE.
- Afin de faire connaître à l'internationale notre savoir-faire en matière de Concours d'Élégance en Moto « à la Française », il est proposé aux organisateurs d'inscrire leur concours sur le calendrier de la FIVA.

Les organisateurs

- La FFVE valide les concours reconnus sous son égide,
- Les organisateurs doivent être affiliés à la FFVE ou parrainés par un club affilié.
- Ils doivent signer la Charte FFVE des Concours d'Élégance en Moto « à la Française » ainsi qu'une demande de label FFVE pour l'année en cours,
- La Charte engage les organisateurs pour la prise en charge (hébergement et restauration) des 2 officiels FFVE obligatoirement présents dans le jury,
- Les frais de déplacement des 2 officiels FFVE sont à la charge de la Fédération,
- Les organisateurs ont l'obligation de faire figurer le logo de la FFVE sur toute leur communication,
- Si les organisateurs sont libres du choix des motos engagées, ils doivent tout faire pour éviter les doublons.

Lieu de la manifestation

- Le choix du lieu de la présentation des motos est très important et doit, lui aussi, participer de l'élégance de la manifestation,
- Théâtre de verdure ou façade d'un monument, il doit être ouvert afin de permettre une parfaite visibilité pour le public ainsi qu'une libre circulation des motos présentées,
- Pour une meilleure visibilité des présentations, un podium est toujours le bienvenu qui doit prendre en compte le poids de la moto la plus lourde.

Classement catégoriel des véhicules

- Les motos engagés dans les Concours d'Élégance en Motos « à la Française » doivent avoir plus de 30 ans,
- La FFVE préconise un classement catégoriel des motos par ensemble d'années : 4 catégories principales sont alors recommandées :
 - « Avant 1930 », « de 1930 à 1945 », « de 1946 à 1970 », « de 1971 à plus de 30 ans » la limite FFVE,
- Une présentation de 32 motos, maximum, est préconisée,
- Chaque catégorie ne peut pas comporter moins de 3 motos,



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

- Les organisateurs doivent obligatoirement fournir au Président du Jury la liste définitive des motos 3 jours avant le concours.
- Les organisateurs ainsi que leurs sponsors peuvent présenter leurs motos. Néanmoins celles-ci seront obligatoirement classées hors-concours et présentées dans une catégorie spéciale,
- Néanmoins, les motos de moins de 30 ans (Prestige modernes ou Youngtimers (entre 20 et 30 ans) peuvent aussi être admis à se présenter mais uniquement hors concours,
- De même, tous les autres éléments roulants autres que motos, peuvent être présentés pendant la délibération du jury.

Le jury

- Chaque jury comporte 8 jurés au plus,
- Chaque jury comporte la présence obligatoire des 2 représentants officiels de la FFVE,
- Les officiels FFVE sont : des administrateurs de la FFVE, des Délégués Régionaux compétents en matière de Concours d'Élégance ou des Membres d'Honneur de la FFVE,
- Il est recommandé que les autres jurés aient aussi des compétences en véhicules anciens,
- Il est toujours possible d'inclure dans le jury un ou deux élus locaux,
- Il est recommandé que les jurés puissent voir les motos avant leur passage en concours.

Présentation des motos

- L'ordre de présentation des motos est laissé à l'appréciation des organisateurs, des plus anciennes aux plus modernes ou l'inverse.
- La présentation des motos en couple n'est pas une obligation mais les scénettes drolatiques sont à exclure,
- Dans tous les cas, les organisateurs doivent prévoir un fond musical, si possible en rapport avec l'année ou l'époque de la voiture présentée,
- Dans l'attente de la fin de la délibération du jury, il est souhaitable, afin de maintenir l'attention du public, que les organisateurs prévoient un entre-acte « type spectacle ». C'est alors que la présentation des véhicules hors-concours trouve toute sa place,
- Le présentateur des motos doit être agréé par la FFVE,
- Bénévole, ou à la charge de l'organisation, sa connaissance des caractéristiques et de l'histoire des motos doit être la plus vaste possible,
- Par ailleurs, il ne doit en aucun cas mêler son propre jugement dans ses commentaires ni tenter d'influencer le jury de quelque manière que ce soit,
- Sa tenue vestimentaire doit être en adéquation avec l'esprit même de la manifestation.

Notations

- Les feuilles de notation sont distribuées par le représentant de la FFVE,
- Le mode de notation des concours de la FFVE comporte 3 notes sur 20 points :
 - 1) Etat de présentation et authenticité de la moto,
 - 2) Élégance de la moto,
 - 3) Présentation et élégance de l'Équipage.



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Résultats

- Le jury délibère à l'issue du passage de tous les participants,
- Les résultats sont annoncés par le Président du Jury,
- Les résultats sont annoncés dans l'ordre de passage catégoriel,
- Le vainqueur du Grand Prix d'Excellence est annoncé en dernier,
- Chaque lauréat ne peut recevoir qu'un seul prix,
- Le concurrent qui a obtenu le maximum de points se voit décerner le « Grand Prix d'Excellence »,
- Toutes les motos de la catégorie dans laquelle se présentait le « Grand Prix d'Excellence » sont surclassées, le 2^{ème} de cette catégorie prenant la 1^{ère} place . . .
- En cas d'ex aequo pour la première place du concours, le point revient à la moto la plus ancienne,
- Si les 2 motos ex aequo sont sorties la même année, celle présentant une carte d'identité FIVA emporte le point.
- La moto ayant reçu le « Grand Prix d'Excellence » ne peut se présenter avant 2 ans dans le même concours,
 - Quatre trophées argent, 1 par catégorie, ainsi qu'un trophée or pour le « Grand Prix d'Excellence » sont offerts par la FFVE pour chaque concours labélisé.
 - Dans chaque concours, selon les circonstances, le jury peut attribuer des prix spéciaux supplémentaires pourvus par les organisateurs ou les parrains de la manifestation,
 - L'amitié et la passion désintéressée devant toujours prévaloir, aucune réclamation ne sera recevable quant au classement catégoriel, au palmarès ou à la sélection des motos.

*L'appellation Moto intègre les 2 roues à moteur (moto et scooter) et side-car

Organisation de la manifestation :

N° d'affiliation FFVE :

Responsable de la manifestation :

N° de téléphone :

Lieu et date de la manifestation :

.....

Date, bon pour accord et signature :